

BE-A0524_705941_703060_FRE

**Inventaire du Contrôle du Cadastre de Dour / P.-
J. Niebes**



**Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	5
Consultation et utilisation	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives	8
Producteur d'archives.....	8
Nom.....	8
Histoire institutionnelle.....	8
Compétences et activités.....	9
Organisation.....	10
Archives.....	11
Acquisition.....	11
Contenu et structure	12
Contenu.....	12
Mode de classement.....	13
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	15
I. Généralités.....	15
2 - 3 État des baux et locations (169). 1927.....	15
4 - 9 Procès-verbaux de bornage et plans (207). 1930-1988.....	15
II. Matrices cadastrales.....	16
12 - 103 Matrice cadastrale (212). 1926-1966.....	16
12 - 28 Colfontaine 1re division, Wasmès.....	16
29 - 39 Colfontaine 3e division, Pâturages.....	17
40 - 55 Dour, 1re division, Dour.....	18
56 - 58 Dour, 2e division, Blaugies.....	19
59 - 62 Dour, 3e division, Wihéries.....	19
63 - 68 Dour, 4e division, Élouges.....	19
69 - 71 Hensies, 1re division, Hensies.....	20
72 - 73 Hensies, 2e division, Montrœul-sur-Haine.....	20
74 - 78 Hensies, 3e division, Thulin.....	20
79 - 80 Hensies, 4e division, Hainin.....	21
81 - 83 Honnelles, 1re division, Roisin.....	21
85 - 86 Honnelles, 3e division, Angre.....	21
94 - 99 Quiévrain, 1re division, Quiévrain.....	22
100 - 101 Quiévrain, 2e division, Baisieux.....	22
102 - 103 Quiévrain, 3e division, Audregnies.....	22
104 - 229 Matrice cadastrale mécanisée, situation active (212 AM). 1966-1979.....	23
104 - 120 Colfontaine 1re division, Wasmès (avant division).....	23
121 - 131 Colfontaine, 1re division, Wasmès, 1re division.....	24
132 - 139 Colfontaine, 2e division, Wasmès, 2e division.....	25
141 - 152 Colfontaine, 3e division, Pâturages.....	25
153 - 154 Colfontaine, 4e division, Warquignies.....	26
155 - 172 Dour, 1re division, Dour.....	26
173 - 175 Dour, 2e division, Blaugies.....	28
176 - 180 Dour, 3e division, Wihéries.....	28

181 - 187 Dour, 4e division, Élouges.....	28
188 - 191 Hensies, 1re division, Hensies.....	29
192 - 193 Hensies, 2e division, Montrœul-sur-Haine.....	29
194 - 198 Hensies, 3e division, Thulin.....	29
199 - 200 Hensies, 4e division, Hainin.....	30
201 - 204 Honnelles, 1re division, Roisin.....	30
206 - 207 Honnelles, 3e division, Angre.....	30
210 - 212 Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc.....	30
216 - 217 Honnelles, 10e division, Erquennes.....	31
218 - 225 Quiévrain, 1re division, Quiévrain.....	31
226 - 227 Quiévrain, 2e division, Baisieux.....	32
228 - 229 Quiévrain, 3e division, Audregnies.....	32
230 - 307 Matrice cadastrale mécanisée, situation passive (212 PM). 1971-1979.....	32
231 - 234 Colfontaine, 1re division, Wasmes, 1re division.....	32
235 - 238 Colfontaine, 2e division, Wasmes, 2e division.....	33
239 - 250 Colfontaine, 3e division, Pâturages.....	33
252 - 262 Dour, 1re division, Dour.....	34
263 - 264 Dour, 2e division, Blaugies.....	35
265 - 270 Dour, 3e division, Wihéries.....	35
271 - 275 Dour, 4e division, Élouges.....	35
276 - 278 Hensies, 1re division, Hensies.....	36
279 - 280 Hensies, 2e division, Montrœul-sur-Haine.....	36
281 - 282 Hensies, 3e division, Thulin.....	36
283 - 284 Hensies, 4e division, Hainin.....	36
285 - 287 Honnelles, 1re division, Roisin.....	36
288 - 289 Honnelles, 3e division, Angre.....	37
292 - 293 Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc.....	37
297 - 298 Honnelles, 10e division, Erquennes.....	37
299 - 303 Quiévrain, 1re division, Quiévrain.....	37
304 - 305 Quiévrain, 2e division, Baisieux.....	38
306 - 306 Quiévrain, 3e division, Audregnies.....	38
III. Séries 219 à 220 A.....	39
308 - 320 Registre des mutations ajournées (219 A). 1856-1991.....	39
313 - 314 Hensies, 1re division, Hensies. 1866-1976.....	39
316 - 317 Honnelles, 1re division, Roisin. 1853-1982.....	39
321 - 326 Registre des emphytéoses, droits de superficie, droits d'usage et d'habitation (219 B). 1964-1982.....	40
327 - 330 État indiquant les changements survenus dans les propriétés foncières (220). 1937-1983.....	40
331 - 337 Registre des propriétés ayant subi des changements et dont la mutation est ajournée (220 A). 1906-1990.....	40
332 - 333 Hensies, 1re division, Hensies. 1952-1990.....	41
334 - 335 Hensies, 3e division, Thulin. 1906-1985.....	41
338 - 340 Registre des nouvelles constructions donnant lieu à la remise temporaire de la contribution foncière (loi du 10 juin 1928) (220 A spécial). 1922-1972.....	41
IV. État des mutations.....	42
341 - 433 État des mutations (223). 1835-1940.....	42
341 - 353 Colfontaine, 1re division, Wasmes. 1841-1920.....	42
354 - 361 Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1836-1921.....	43
362 - 370 Dour, 1re division, Dour. 1838-1942.....	43

371 - 377 Hensies, 1re division, Hensies. 1837-1940.....	44
378 - 381 Hensies, 2e division, Montrœul-sur-Haine. 1840-1940.....	44
382 - 388 Hensies, 3e division, Thulin. 1837-1890.....	45
389 - 396 Honnelles, 1re division, Roisin. 1836-1940.....	45
397 - 400 Honnelles, 2e division, Angreau. 1835-1940.....	46
401 - 405 Honnelles, 3e division, Angre. 1835-1940.....	46
406 - 407 Honnelles, 4e division, Marchipont. 1838-1940.....	46
408 - 411 Honnelles, 5e division, Onnezies. 1839-1940.....	47
412 - 415 Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc. 1835-1940.....	47
416 - 419 Honnelles, 7e division, Autreppe. 1839-1940.....	47
420 - 425 Quiévrain, 1re division, Quiévrain. 1836-1942.....	47
426 - 429 Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1836-1940.....	48
430 - 433 Quiévrain, 3e division, Audregnies. 1836-1942.....	48
V. Séries 225 à 233 c.....	49
434 - 435 État des parcelles à expertiser (225). Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1878-1914.....	49
436 - 437 État des propriétés non bâties, transformées, améliorées ou dépréciées (227 B). 1918.....	49
438 - 439 Procès-verbal des expertises cadastrales (228 A). 1930-1948.....	49
440 - 444 Relevé des propriétés bâties classées par rues et numéros de police (233). 1921-1936.....	49
443 - 444 Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1921-1936.....	49
445 - 466 Tableau des types choisis pour l'évaluation cadastrale des maisons et bâtiments (233 A). 1930-1968.....	50
454 - 455 Honnelles, 3e division, Angre. 1930-1956.....	50
464 - 465 Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1930-1956.....	51
467 - 486 Tableau des types choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés non bâties (233 A bis). 1955-1956.....	51
487 - 490 Tableau des types choisis pour la détermination du taux moyen du rendement locatif (233 B). 1918-1932.....	53
VI. Bâtiments industriels et exceptionnels.....	54
492 - 515 Liste des bâtiments exceptionnels et industriels (233 D). 1960-1967.....	54
516 - 541 Tableau descriptif des bâtiments exceptionnels et industriels (233D). 1931-1989.....	55
VII. Carnets d'expertise.....	58
543 - 645 Carnet d'expertises (233 E). 1930-1952.....	58
543 - 643 Colfontaine, 1re division, Wasmes. 1930-1937.....	58
644 - 645 Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1931-1952.....	65

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Contrôle du cadastre de Dour

Période:

1835 - 1990

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.344

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 646
- Etendue inventoriée: 24.9

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents cadastraux de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents de moins de cent ans et sensibles du point de vue de la vie privée sont consultables uniquement sur autorisation du directeur régional du cadastre. Les propriétaires et les locataires peuvent obtenir, gratuitement et sans demande écrite, la communication des données figurant sur un extrait de la matrice cadastrale des biens qu'ils possèdent ou dont ils sont locataires, sous réserve de la production d'un document justificatif ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application pour la reproduction des documents d'archives. Les modalités de la délivrance de copies ou d'extraits de renseignements cadastraux sont fixées par l'arrêté royal du 19 mars 1996. Toute demande doit être adressée au directeur régional du cadastre compétent pour la commune dans laquelle est situé le bien. Cette demande doit préciser l'usage et le but final auxquels ces extraits et renseignements sont destinés.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Plusieurs approches sont possibles dans l'utilisation des séries du cadastre, en fonction des informations dont on dispose. Pour reconstituer l'histoire d'une propriété ou d'un terrain, il est essentiel de connaître son numéro de parcelle actuel ou historique. Les plans cadastraux sur film des communes de la Province du Hainaut reflétant la situation au 1er janvier 2005, déposés aux Archives de l'État à Mons, seront très utiles ainsi que les plans primitifs, établis vers 1835, et également versés par la direction régionale. Chaque section est identifiée à l'aide d'une lettre. Il n'y a pas de section " J " pour éviter toute confusion avec la lettre " I ". Les parcelles sont numérotées par section cadastrale. Chaque parcelle d'une commune porte un numéro unique. En cas de scission d'une parcelle, les nouvelles parcelles reçoivent une lettre subsidiaire ².
Lorsqu'on dispose du numéro de parcelle, on peut consulter les tableaux indicatifs primitifs et supplémentaires pour identifier le propriétaire d'origine en 1834/1844, le type de bien, sa valeur fiscale, les mutations que ce bien a connues.
Les tableaux indicatifs comme les tables alphabétiques des propriétaires renvoient à

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Balises légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 63-64 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

2 Kopen en verkopen van vastgoed (1795 tot heden), 2012, jalon de recherche n° 38, p. 13.

l'article dans la matrice cadastrale qui permet de connaître tous les numéros de parcelles d'une même personne.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Service Public Fédéral Finances. Administration générale de la Documentation patrimoniale. Direction régionale des Mutations et Expertises. Contrôle du Cadastre de Dour.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE

L'administration du Cadastre est créée dans nos régions à l'époque française dans le but de percevoir la contribution foncière instaurée par la loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798). L'article 2 de cette loi fondamentale stipule que " la répartition de l'imposition (ou contribution) foncière est faite par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net imposable " ³.

Instauré par l'arrêté du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802), le cadastre " par masses de cultures " est mis en œuvre mais cette méthode d'évaluation par blocs ne permet pas une expertise parcellaire correcte ⁴. Pour établir une juste répartition de la contribution foncière par propriétaire, la loi du 15 septembre 1807 prescrit donc le cadastre général parcellaire du territoire, établi avec une seule unité de mesure (le mètre) et une même échelle ⁵. On nomme *parcelle* toute portion de terrain qui se distingue des portions environnantes soit par la différence de propriétaire, soit par la différence de la culture ou du produit (pré, vigne, terre labourable). Chaque parcelle porte au plan de sa section un numéro qui sert à la désigner ⁶. Les opérations d'arpentage et d'évaluation s'accompliront principalement en Belgique durant la période hollandaise, de 1815 à 1830. En 1834, le plan parcellaire " primitif " ou originel de la province du Hainaut est achevé ⁷. L'arrêté royal du 20 janvier 1835 supprime l'administration spéciale qui avait dirigé les opérations du cadastre dans les provinces belges et la remplace par la Conservation du Cadastre qu'elle réunit à l'Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.

Le règlement pour la conservation du Cadastre arrêté le 26 juillet 1877 ⁸ abroge celui approuvé par l'arrêté royal du 22 mars 1845. Il définit les missions de l'inspecteur général, des contrôleurs du cadastre en service actif et du directeur du bureau provincial de conservation du cadastre. Ce règlement est toujours d'application, compte tenu des

3 Bulletin des lois de la République française, n° 243, 3 frimaire an VII, p. 2.

4 J. VERHELST, De documenten uit de ontstaansperiode van het moderne kadaster en van grondbelasting (1790-1835), Bruxelles, 1982, p. 48-49 (Miscellanea Archivistica, 31).

5 Notice " Cadastre " dans T. LENTZ (dir.), Quand Napoléon inventait la France. Dictionnaire des institutions politiques, administratives et de Cour du Consulat et de l'Empire, Paris, 2008, p. 79-80.

6 Notice Cadastre dans Pandectes Belges, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 123.

7 M. PRENEEL, " Op de grens van het archiefperceel. De bewogen geschiedenis van het archief van het Belgische kadaster ", dans M. VAN DER EYCKEN, E. HOUTMAN, Liber Amicorum Herman Coppens, Bruxelles, 2007, t. 1, p. 291-301.

8 Moniteur belge du 18 août 1877.

adaptations successives apportées par divers lois et arrêtés ⁹.

De 1861 à 1865 et de 1896 à 1898, le cadastre réalise des péréquations qui constituent une révision générale des expertises cadastrales dans le but d'adapter le revenu cadastral à la valeur réelle des biens immobiliers. La loi du 13 juillet 1930 instaure une révision décennale du revenu cadastral ¹⁰. La dernière péréquation date de 1975.

L'arrêté royal du 8 septembre 1930 crée une administration autonome du Cadastre. En 1978, elle est intégrée à l'Administration des Contributions. En 1998, elle fait partie de l'Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines, portant le nom d'Administration générale de la Documentation patrimoniale depuis 2003 et constituant un des trois piliers du SPF Finances ¹¹.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Comment définir le cadastre ? Il s'agit de l'ensemble des opérations et des documents administratifs et publics ayant pour but d'établir, dans chaque commune ou division cadastrale de commune, un relevé détaillé de la propriété foncière tant bâtie que non bâtie. Ce relevé comprend la représentation de ces biens sur un plan ainsi que l'identification et la description de ces biens dans un grand livre foncier, la matrice cadastrale.

Deux missions sont confiées au cadastre : une mission technique et une mission fiscale. La première mission consiste à établir le cadastre des propriétés c'est-à-dire à inscrire dans la matrice cadastrale les immeubles par nature (fonds de terre et constructions) et certains immeubles par destination (matériel et outillage) au nom de ceux qui en sont propriétaires. Sa seconde mission est fiscale : le cadastre doit permettre la perception d'un impôt appelé le précompte immobilier, par l'inscription du revenu cadastral dans la matrice ¹². Le revenu cadastral est le revenu moyen net d'une parcelle durant une année. De ces missions découlent plusieurs compétences : l'établissement d'un relevé détaillé de la propriété foncière du pays ; l'identification des biens par l'intermédiaire de la matrice cadastrale et du plan cadastral ; la conservation et la mise à jour de la matrice cadastrale ; l'évaluation ou réévaluation de chaque parcelle cadastrale ; la délivrance d'extraits cadastraux ¹³.

Le règlement pour la conservation du Cadastre du 22 mars 1845 débute par ces dispositions générales : " Aucune mutation ne sera opérée dans le cadastre si elle n'est constatée par pièces authentiques ou légales. Les mutations dûment constatées seront opérées sur deux exemplaires de pièces : l'un déposé au bureau de la conservation du cadastre de la province ; l'autre dans les communes. L'exemplaire déposé au bureau de la conservation se composera du plan, du tableau indicatif et de la matrice cadastrale

9 P. BOURGEOIS, Le ministère des Finances (1830-1994). III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 39 (Miscellanea Archivistica. Studia, 88).

10 M. PRENEEL, op.cit., p. 293.

11 M. PRENEEL, J. VERHELST, "FOD Financiën", dans P. VAN DEN EECKHOUT, G. VANTHEMSCHE (ed.), Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19de -20ste eeuw, Bruxelles, 2009, p. 407-421.

12 Administration du Cadastre, centre de formation professionnelle, documents cadastraux de base, 1976, p. 1-2.

13 P. BOURGEOIS, op. cit., p. 40-41.

primitifs ; du plan, de la matrice cadastrale, du tableau indicatif supplémentaires, et des croquis d'arpentage des parcelles changées de limites " ¹⁴.

ORGANISATION

L'administration du Cadastre comprend trois niveaux. La direction centrale est placée sous l'autorité du directeur général des contributions directes de 1835 à 1930. Le service provincial comprend le service de la conservation du cadastre (ou service sédentaire) et le service actif. Le service de la conservation est établi au chef-lieu de la province et la direction en est assumée par l'inspecteur du cadastre, assisté au besoin par un agent technique. Chaque inspection est subdivisée en un certain nombre de contrôles, bureaux gérés par des contrôleurs et des vérificateurs du cadastre en service actif, c'est-à-dire chargés d'actualiser les données cadastrales au niveau local ¹⁵. Les contrôleurs du cadastre du service actif sont chargés des évaluations importantes, de l'instruction des réclamations et de la surveillance ainsi que de la vérification des travaux des géomètres sous leurs ordres ¹⁶. Les géomètres sont tenus de faire deux tournées par an dans les communes qui leur sont assignées ¹⁷ afin d'établir un aperçu détaillé des propriétés bâties et non bâties du ressort. Chaque province est divisée en plusieurs ressorts et dans chaque ressort se trouve un géomètre ¹⁸.

La forme d'organisation par contrôle existe depuis 1969. Auparavant, le pays était divisé en nombreux bureaux du cadastre avec leur géomètre, absorbés par les contrôles du cadastre, chargés des mutations et expertises en service actif ¹⁹.

L'arrêté royal du 20 janvier 1835 désigne 70 géomètres qui sont chacun responsable d'un ressort. Le ressort de Dour est alors composé des communes suivantes : Angre, Angreau, Athis, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Blaugies, Boussu, Dour, Elouges, Erquennes, Fayt-le-Franc, Frameries, Hainin, Hautrage, Hensies, Hornu, Marchipont, Montignies-sur-Roc, Montrœul-sur-Haine, Onnezies, Pâturages, Quaregnon, Quiévrain, Roisin, Saint-Ghislain, Thulin, Villerot, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Wihéries ²⁰.

En 1846, le ressort du bureau du cadastre de Dour s'étend aux communes suivantes : Angre, Angreau, Athis, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Blaugies, Dour, Élouges, Erquennes, Fayt-le-Franc, Hainin, Hensies, Hornu, Marchipont, Montignies-sur-Roc, Montrœul-sur-Haine, Onnezies, Quiévrain, Roisin, Thulin, Warquignies, Wihéries ²¹. En 1920, ce ressort existe toujours, mais légèrement modifié car les communes d'Hainin et d'Hornu appartiennent désormais au ressort de Boussu ²².

Ces ressorts sont définis d'une façon très pratique, en fonction du nombre de communes

14 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

15 P. DE REU, *De Geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie (1796-2006)*. Organisatie, bevoegdheden, ambstgebieden, archiefvorming, Bruxelles, 2011, p. 119-120 (Miscellanea Archivistica. Studia, 198).

16 Notice " Cadastre " dans Répertoire pratique du droit belge, Bruxelles, 1929, p. 796.

17 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

18 Notice Cadastre dans *Pandectes Belges*, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 200.

19 P. DE REU, *De geschiedenis...*, op. cit., p. 248.

20 Journal officiel du 20 janvier 1835.

21 H. TARLIER, *Almanach royal officiel de Belgique*, Bruxelles, 1846, p. 625.

22 Almanach royal officiel, Bruxelles, 1920, p. 942.

qu'un géomètre peut visiter. Les modifications éventuelles ne sont pas officiellement publiées au *Moniteur Belge*. Ce manque d'information au sujet de l'évolution des ressorts ne nuit cependant pas à l'utilisation des archives. En effet, depuis l'origine, l'information cadastrale est conservée par commune. Lors du passage d'une commune d'un ressort à un autre, les documents cadastraux relatifs à cette commune sont transférés vers le nouveau bureau. Il est donc essentiel de connaître la composition du ressort au moment du versement des archives cadastrales vers le dépôt des Archives de l'État ²³.

À partir de 2008, le contrôle du cadastre de Dour comprend les communes de Colfontaine, Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain ²⁴.

L'entité de Colfontaine comprend les localités fusionnées de Pâturages, Warquignies et Wasmes. Dour rassemble Blaugies, Dour, Élouges et Wihéries. L'entité d'Hensies a été formée par les anciennes communes de Hainin, Hensies, Montrœul-sur-Haine et Thulin. Les Honnelles est une commune créée en 1977 du regroupement d'Angre, Angreau, Athis, Autreppe, Erquennes, Fayt-le-Franc, Marchipont, Montignies-sur-Roc, Onnezies et Roisin. L'entité de Quiévrain comprend Audregnies, Baisieux et Quiévrain ²⁵.

ARCHIVES

ACQUISITION

Le versement des archives a eu lieu en avril 2011. Elles n'étaient pas accompagnées d'un bordereau de versement.

23 P. DE REU, Inventaris van het archief van de kadastercontrole Bree (à paraître).

24 Moniteur belge du 17 juin 2008, décision du Président du Comité de direction du SPF Finances du 7 mai 2008 portant réorganisation des circonscriptions des services " Mutations et Expertises " de l'Administration du Cadastre, p. 30714-30719.

25 Dictionnaire des communes de Belgique, Bruxelles, 1997.

Contenu et structure

CONTENU

L'inventaire débute par un registre modèle n° 43 où les déclarations de nouveaux bâtiments ou de matériel étaient inscrites par leurs propriétaires, dans les 30 jours suivant leur mise en service ²⁶. Le modèle n° 169 est un répertoire ²⁷ permettant d'évaluer les parcelles en fonction de leur prix de location. Le modèle n° 207 est constitué par les procès-verbaux de bornage qui permettent d'introduire dans le plan parcellaire les modifications qui ont eu lieu durant la période écoulée.

Le modèle n° 209 est le tableau indicatif supplémentaire de la commune de Dour. Ce registre a pour fonction d'établir la concordance entre le plan parcellaire et la matrice cadastrale. Divisé en colonnes, il comprend le numéro de parcelle dans l'ordre numérique, le renvoi vers le numéro correspondant dans la matrice cadastrale, le numéro du croquis n° 207 et la mention de l'année de la modification introduite. Depuis 1970, un nouveau modèle n° 209 L a été introduit et se retrouve ici pour chaque commune avec la table des propriétaires (n° 215 L) dans la série formée par le modèle n° 212 AM, soit situation active. La matrice cadastrale porte le n° 212. La matrice cadastrale est le grand livre de la propriété immobilière. La *matrice cadastrale des propriétaires et des propriétés foncières non bâties et bâties* consiste en un registre tenu à jour annuellement dans lequel chaque propriétaire possède une fiche numérotée (article) groupant sous son nom, prénom et adresse (en-tête), toutes les parcelles qui lui appartiennent dans la commune (corps). Le corps fournit différentes informations relatives aux biens immobiliers. Pour chaque parcelle, il indique la situation (rue, hameau ou lieu-dit), les renvois aux plans cadastraux (la section et le numéro parcellaire), la nature des propriétés, l'année de la mutation, la contenance de chaque parcelle, le revenu cadastral ou revenu imposable de chaque parcelle avec indication succincte des mutations. La matrice est rédigée par commune ou par division cadastrale.

La forme de la matrice cadastrale a évolué au cours du temps : le registre relié est devenu un recueil de fiches manuscrites à partir des années 1920 à 1925. En 1970, apparaît la matrice cadastrale mécanisée (212 M) qui se divise en deux séries séparées: la situation active apparaît dans la matrice 212 AM et la situation passive c'est-à-dire celle ayant existé à un moment donné pour l'article en cause et qui aurait subi des changements par suite de mutations, apparaît dans la matrice cadastrale passive mécanisée ou 212 PM ²⁸.

Le modèle n° 219 A contient, par commune, les mutations mentionnées sous le modèle n° 219 qui ont été ajournées. Le modèle n° 219 B est un registre qui rappelle au contrôleur, par commune, les droits d'usage créés pour une période déterminée sur certaines parcelles.

Le modèle n° 220 A est le registre des propriétés ayant subi des changements et dont la mutation est ajournée à une année ultérieure. La raison de l'ajournement, le nom du propriétaire, la situation de la parcelle, l'article dans la matrice cadastrale ainsi que la

26 A. ZOETE, op.cit., p. 36.

27 Ibidem, p. 70.

28 Administration du Cadastre, centre de formation professionnelle, modèles de documents et formulaires cadastraux, 1980, p. 32.

concordance avec l'état des mutations sont ici mentionnés.

Le modèle n° 220 A spécial est un registre des nouvelles constructions donnant lieu à la remise temporaire de la contribution foncière avec mentions de la position de la parcelle, de l'identité du propriétaire, de l'article dans la matrice cadastrale et de l'année de construction.

L'état des mutations (modèle n° 223) permet d'adapter la matrice cadastrale à l'évolution des parcelles et à leurs propriétaires successifs. On entend par mutation " tout changement quelconque subi par une propriété, soit qu'elle change de propriétaire, soit qu'on la grève d'un droit d'emphytéose, d'usufruit, de superficie, d'usage ou d'habitation, ou qu'un de ces droits qui la grevait vienne à s'éteindre ou à changer de bénéficiaire ; soit encore qu'elle change de nature, c'est-à-dire que, de propriété non bâtie, elle devienne propriété bâtie ; soit qu'elle change seulement de destination ; soit enfin qu'elle se morcelle, ou que, de plusieurs parcelles, on en forme une seule " ²⁹. Le document est divisé en colonnes : numéro de la parcelle et de la section, nom, prénom, profession et domicile des propriétaires avant la mutation, article et numéro d'ordre de la matrice cadastrale, nature de la propriété, contenance, revenu des propriétés, cause des mutations et date de l'enregistrement de l'acte, hameau ou lieu-dit, nom, prénom, profession et domicile des propriétaires après la mutation, article de la matrice cadastrale, nature des propriétés (maison, chapelle, ruines, terre), contenance, revenu imposable après la mutation ³⁰. Il contient aussi un renvoi aux croquis d'arpentage (modèle n° 207) qui forment une série très intéressante pour reconstituer l'historique d'une construction.

Suivent des états du modèle n° 225 formés pour les parcelles à expertiser, illustrés par des croquis.

Les modèles n° 227 B (Etat des propriétés non bâties, transformées, améliorées ou dépréciées) et n° 228 A (procès-verbal des expertises cadastrales) sont des documents relatifs aux mutations.

Les différents modèles n° 233 sont des documents utilisés lors des péréquations pour répertorier les propriétés bâties (n° 233), former un tableau des parcelles types bâties (n° 233 A) et non bâties (n° 233 A bis) avec leur valeur locative (n° 233 B).

Le modèle n° 233 D est le tableau descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels, aussi créé à l'occasion de la péréquation de 1930-1936, il a succédé au modèle Z et à la liste des châteaux et couvents. Il est toujours utilisé comme document d'évaluation et fournit de précieux renseignements au sujet de la situation matérielle des entreprises et de l'évolution des infrastructures industrielles depuis 1935 grâce à la présence de croquis et de descriptions.

Le modèle n° 233 E se présente sous la forme de carnets d'expertise des propriétés bâties, créés lors de la péréquation de 1930. Dans les villes, ces carnets sont établis par ordre alphabétique des rues et dans les communes rurales par types de parcelles.

MODE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement utilisé est basé sur la liste de tri des archives des Directions régionales et Contrôles du Cadastre qui figure en annexe 2 de l'instruction n° 7/2009.

29 Notice " Cadastre " dans Pandectes Belges, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 155.

30 Règlement pour la Conservation du Cadastre du Royaume de Belgique. Modèles, Bruxelles, 1877.

Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS

- | | | |
|-----------|--|-----------|
| 1 | Registre des déclarations concernant les maisons et bâtiments nouvellement construits, reconstruits ou agrandis (43). Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1934-1956. | 1 volume |
| 2 | 2 - 3 ÉTAT DES BAUX ET LOCATIONS (169). 1927.
Quiévrain, 2e division, Baisieux. | 1 cahier |
| 3 | Honnelles, 3e division, Angre. | 1 cahier |
| 4 | 4 - 9 PROCÈS-VERBAUX DE BORNAGE ET PLANS (207). 1930-1988.
Dour, 4e division, Élouges. 1948-1988. | 1 chemise |
| 5 | Hensies, 3e division, Thulin. 1966-1988. | 1 liasse |
| 6 | Honnelles, 1re division, Roisin. 1972-1985. | 1 chemise |
| 7 | Honnelles, 2e division, Angreau. 1957-1970. | 1 chemise |
| 8 | Honnelles, 10e division, Erquennes. 1930-1986. | 1 chemise |
| 9 | Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1937-1953. | 1 chemise |
| 10 | Tableau indicatif supplémentaire (209). Dour, 1re division, Dour, A, B, C. 1850-1920. | 1 volume |

II. MATRICES CADASTRALES

11	Matrice cadastrale ou liste des propriétaires avec relevés de leurs propriétés foncières non bâties et bâties (212). Colfontaine, 4e division, Warquignies. 1851-1916.	1 volume
12 - 103 MATRICE CADASTRALE (212). 1926-1966.		
12	12 - 28 COLFONTAINE 1RE DIVISION, WASMES. 46-2953.	1 volume
13	2957-3852.	1 volume
14	3854-4390.	1 volume
15	4400-4949.	1 volume
16	5000-5500.	1 volume
17	5501-5901.	1 volume
18	5902-6301.	1 volume
19	6302-6698.	1 volume
20	6700-7100.	1 volume
21	7102-7550.	1 volume
22	7551-7948.	1 volume
23	7950-8347.	1 volume

		1 volume
24	8351-8799.	1 volume
25	8800-9120.	1 volume
26	9121-9450.	1 volume
27	9451-9817.	1 volume
28	9818-10317.	1 volume
29	29 - 39 COLFONTAINE 3E DIVISION, PÂTURAGES. 13-2601.	1 volume
30	2602-3537.	1 volume
31	3539-4400.	1 volume
32	4401-4999.	1 volume
33	5000-5399.	1 volume
34	5400-5800.	1 volume
35	5801-6200.	1 volume
36	6201-6680.	1 volume
37	6681-7150.	1 volume

38	7151-7605.	1 volume
39	7606-7981.	1 volume
646	Colfontaine, 4e division, Warquignies. 9-753.	1 volume
40	40 - 55 DOUR, 1RE DIVISION, DOUR. 109-2085.	1 volume
41	2088-3131.	1 volume
42	3132-3647.	1 volume
43	3648-4003.	1 volume
44	4004-4466.	1 volume
45	4468-4790.	1 volume
46	4791-5180.	1 volume
47	5184-5499.	1 volume
48	5500-5794.	1 volume
49	5795-6100.	1 volume
50	6101-6438.	1 volume

51	6439-6796.	1 volume
52	6797-7166.	1 volume
53	7167-7558.	1 volume
54	7559-7917.	1 volume
55	7918-8201.	1 volume
56	56 - 58 DOUR, 2E DIVISION, BLAUGIES. 17-1486.	1 volume
57	1487-1899.	1 volume
58	1900-2073.	1 volume
59	59 - 62 DOUR, 3E DIVISION, WIHÉRIES. 6-1599.	1 volume
60	1600-2050.	1 volume
61	2051-2450.	1 volume
62	2451-2636.	1 volume
63	63 - 68 DOUR, 4E DIVISION, ÉLOUGES. 1-1951.	1 volume

64	1952-2600.	1 volume
65	2601-3000.	1 volume
66	3001-3500.	1 volume
67	3501-3875.	1 volume
68	3876-4050.	1 volume
69	69 - 71 HENSIES, 1RE DIVISION, HENSIES. 1-1750.	1 volume
70	1751-2100.	1 volume
71	2101-2554.	1 volume
72	72 - 73 HENSIES, 2E DIVISION, MONTRŒUL-SUR-HAINE. 1-1100.	1 volume
73	1101-1467.	1 volume
74	74 - 78 HENSIES, 3E DIVISION, THULIN. 1-1599.	1 volume
75	1600-1950.	1 volume
76	1952-2299.	1 volume

77	2300-2700.	1 volume
78	2701-2936.	1 volume
79	79 - 80 HENSIES, 4E DIVISION, HAININ. 1-860.	1 volume
80	861-941.	1 volume
81	81 - 83 HONNELLES, 1RE DIVISION, ROISIN. 1-2000.	1 volume
82	2001-2451.	1 volume
83	2452-2862.	1 volume
84	Honnelles, 2e division, Angreau. 4-1090.	1 volume
85	85 - 86 HONNELLES, 3E DIVISION, ANGRE. 1-1260.	1 volume
86	1261-1523.	1 volume
87	Honnelles, 4e division, Marchipont. 11-275.	1 volume
88	Honnelles, 5e division, Onnezies. 25-889.	1 volume
89	Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc. 4-1179.	1 volume

90	Honnelles, 7e division, Autreppe. 1-662.	1 volume
91	Honnelles, 8e division, Fayt-le-Franc. 1-811.	1 volume
92	Honnelles, 9e division, Athis. 3-691.	1 volume
93	Honnelles, 10e division, Erquennes. 5-1182.	1 volume
94	94 - 99 QUIÉVRAIN, 1RE DIVISION, QUIÉVRAIN. 2-1964.	1 volume
95	1966-2432.	1 volume
96	2433-2879.	1 volume
97	2880-3353.	1 volume
98	3354-3727.	1 volume
99	3728-4112.	1 volume
100	100 - 101 QUIÉVRAIN, 2E DIVISION, BAISIEUX. 1-1399.	1 volume
101	1400-1882.	1 volume
102	102 - 103 QUIÉVRAIN, 3E DIVISION, AUDREGNIES. 1-1200.	1 volume

103	1201-1576.	1 volume
104 - 229 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION ACTIVE (212 AM J). 1966-1979.		
104	104 - 120 COLFONTAINE 1RE DIVISION, WASMES (AVANT DIVISION). 46-3543.	1 volume
105	3554-4347.	1 volume
106	4352-5200.	1 volume
107	5202-5800.	1 volume
108	5801-6199.	1 volume
109	6201-6650.	1 volume
110	6651-7097.	1 volume
111	7121-7450.	1 volume
112	7451-7800.	1 volume
113	7801-8100.	1 volume
114	8101-8450.	1 volume
115	8451-8750.	1 volume
116	8751-9050.	1 volume

		1 volume
117	9051-9300.	1 volume
118	9301-9550.	1 volume
119	9551-9850.	1 volume
120	9851-10138.	1 volume
121	121 - 131 COLFONTAINE, 1RE DIVISION, WASMES, 1RE DIVISION. 49-4299.	1 volume
122	4300-5500.	1 volume
123	5504-6399.	1 volume
124	6401-7248.	1 volume
125	7252-7999.	1 volume
126	8001-8650.	1 volume
127	8651-9150.	1 volume
128	9152-9648.	1 volume
129	9652-10050.	1 volume
130	10051-10447.	1 volume

131	Tableau indicatif supplémentaire actif (209 L) et table alphabétique des noms des propriétaires (215).	1 volume
132	132 - 139 COLFONTAINE, 2E DIVISION, WASMES, 2E DIVISION. 46-4194.	1 volume
133	4200-6150.	1 volume
134	6151-7100.	1 volume
135	7101-7950.	1 volume
136	7951-8650.	1 volume
137	8651-9350.	1 volume
138	9351-9850.	1 volume
139	9851-10410.	1 volume
140	Tableau indicatif supplémentaire actif (209 L) et table alphabétique des noms des propriétaires (215).	1 volume
141	141 - 152 COLFONTAINE, 3E DIVISION, PÂTURAGES. 13-3100.	1 volume
142	3102-4200.	1 volume
143	4206-4899.	1 volume

144	4901-5400.	1 volume
145	5401-5899.	1 volume
146	5900-6300.	1 volume
147	6302-6700.	1 volume
148	6701-7050.	1 volume
149	7052-7400.	1 volume
150	7401-7700.	1 volume
151	7701-7899.	1 volume
152	7901-8207.	1 volume
153	153 - 154 COLFONTAINE, 4E DIVISION, WARQUIGNIES. 9-599.	1 volume
154	603-783.	1 volume
155	155 - 172 DOUR, 1RE DIVISION, DOUR. 109-3298.	1 volume
156	3300-3999.	1 volume
157	4000-4499.	1 volume

		1 volume
158	4500-4899.	1 volume
159	4900-5199.	1 volume
160	5200-5599.	1 volume
161	5600-5899.	1 volume
162	5900-6149.	1 volume
163	6150-6398.	1 volume
164	6400-6749.	1 volume
165	6750-7049.	1 volume
166	7050-7295.	1 volume
167	7300-7549.	1 volume
168	7550-7749.	1 volume
169	7750-7949.	1 volume
170	7950-8148.	1 volume
171	8149-8445.	1 volume
172	Tableau indicatif supplémentaire actif (209 L) et table alphabétique des noms	

	des propriétaires (215 L).	1 volume
173	173 - 175 DOUR, 2E DIVISION, BLAUGIES. 23-1548.	1 volume
174	1556-1900.	1 volume
175	1901-2128.	1 volume
176	176 - 180 DOUR, 3E DIVISION, WIHÉRIES. 1-1600.	1 volume
177	1601-2000.	1 volume
178	2001-2330.	1 volume
179	2331-2600.	1 volume
180	2601-2744.	1 volume
181	181 - 187 DOUR, 4E DIVISION, ÉLOUGES. 73-2099.	1 volume
182	2100-2699.	1 volume
183	2700-3199.	1 volume
184	3200-3499.	1 volume

185	3500-3799.	1 volume
186	3800-4049.	1 volume
187	4050-4215.	1 volume
188	188 - 191 HENSIES, 1RE DIVISION, HENSIES. 27-1843.	1 volume
189	1855-2299.	1 volume
190	2301-2600.	1 volume
191	2601-2670.	1 volume
192	192 - 193 HENSIES, 2E DIVISION, MONTRŒUL-SUR-HAINE. 44-1199.	1 volume
193	1202-1552.	1 volume
194	194 - 198 HENSIES, 3E DIVISION, THULIN. 23-1699.	1 volume
195	1703-2248.	1 volume
196	2250-2600.	1 volume
197	2601-2900.	1 volume

198	2901-3016.	1 volume
199	199 - 200 HENSIES, 4E DIVISION, HAININ. 24-697.	1 volume
200	701-1002.	1 volume
201	201 - 204 HONNELLES, 1RE DIVISION, ROISIN. 99-2100.	1 volume
202	2101-2600.	1 volume
203	2601-2900.	1 volume
204	2901-2978.	1 volume
205	Honnelles, 2e division, Angreau. 4-1129.	1 volume
206	206 - 207 HONNELLES, 3E DIVISION, ANGRE. 2-1246.	1 volume
207	1255-1622.	1 volume
208	Honnelles, 4e division, Marchipont. 11-288.	1 volume
209	Honnelles, 5e division, Onnezies. 25-947.	1 volume
210	210 - 212 HONNELLES, 6E DIVISION, MONTIGNIES-SUR-ROC. 6-999.	

		1 volume
211	1003-1206.	1 volume
212	1209-1361.	1 volume
213	Honnelles, 7e division, Autreppe. 1- 678.	1 volume
214	Honnelles, 8e division, Fayt-le-Franc. 1-847.	1 volume
215	Honnelles, 9e division, Athis. 3-736.	1 volume
216	216 - 217 HONNELLES, 10E DIVISION, ERQUENNES. 29-999.	1 volume
217	1000-1224.	1 volume
218	218 - 225 QUIÉVRAIN, 1RE DIVISION, QUIÉVRAIN. Tableau indicatif supplémentaire actif (209 L) et table alphabétique des noms des propriétaires (215).	1 volume
219	19-2200.	1 volume
220	2202-2800.	1 volume
221	2804-3250.	1 volume
222	3252-3600.	1 volume
223	3601-3900.	1 volume

224	3901-4099.	1 volume
225	4100-4350.	1 volume
226	226 - 227 QUIÉVRAIN, 2E DIVISION, BAISIEUX. 8-1550.	1 volume
227	1551-1959.	1 volume
228	228 - 229 QUIÉVRAIN, 3E DIVISION, AUDREGNIES. 5-1297.	1 volume
229	1300-1642.	1 volume
230	230 - 307 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION PASSIVE (212 PM). 1971-1979. Colfontaine, 1re division, Wasmes. 9239-10234.	1 liasse
231	231 - 234 COLFONTAINE, 1RE DIVISION, WASMES, 1RE DIVISION. 49-5990.	1 liasse
232	6003-7997.	1 liasse
233	8004-9498.	1 liasse
234	9504-10471.	1 liasse

235	235 - 238 COLFONTAINE, 2E DIVISION, WASMES, 2E DIVISION. 164-6799.	1 liasse
236	6809-8050.	1 liasse
237	8056-9500.	1 liasse
238	9502-10409.	1 liasse
239	239 - 250 COLFONTAINE, 3E DIVISION, PÂTURAGES. 290-2993.	1 liasse
240	3001-4065.	1 liasse
241	4071-4893.	1 liasse
242	4903-5195.	1 liasse
243	5204-5649.	1 liasse
244	5653-5997.	1 liasse
245	6000-6395.	1 liasse
246	6401-6698.	1 liasse
247	6700-7100.	1 liasse
248	7102-7397.	1 liasse

249	7401-7900.	1 liasse
250	7909-8216.	1 liasse
251	Colfontaine, 4e division, Warquignies. 9-780.	1 liasse
252	252 - 262 DOUR, 1RE DIVISION, DOUR. 109-3600.	1 liasse
253	3602-4496.	1 liasse
254	4503-5200.	1 liasse
255	5203-5790.	1 liasse
256	5791-6298.	1 liasse
257	6304-6999.	1 liasse
258	7000-7299.	1 liasse
259	7301-7500.	1 liasse
260	7601-7899.	1 liasse
261	7901-8150.	1 liasse
262	8151-8436.	1 liasse

263	263 - 264 DOUR, 2E DIVISION, BLAUGIES. 41-1900.	1 liasse
264	1901-2126.	1 liasse
265	265 - 270 DOUR, 3E DIVISION, WIHÉRIES. 6-1493.	1 liasse
266	1502-1805.	1 liasse
267	1806-2100.	1 liasse
268	2102-2327.	1 liasse
269	2329-2500.	1 liasse
270	2501-2743.	1 liasse
271	271 - 275 DOUR, 4E DIVISION, ÉLOUGES. 75-2550.	1 liasse
272	2552-2999.	1 liasse
273	3001-3499.	1 liasse
274	3501-3799.	1 liasse
275	3804-4214.	1 liasse

276	276 - 278 HENSIES, 1RE DIVISION, HENSIES. 67-2099.	1 liasse
277	2101-2450.	1 liasse
278	2451-2669.	1 liasse
279	279 - 280 HENSIES, 2E DIVISION, MONTRŒUL-SUR-HAINE. 44-1174.	1 liasse
280	1180-1551.	1 liasse
281	281 - 282 HENSIES, 3E DIVISION, THULIN. 63-2248.	1 liasse
282	2253-3015.	1 liasse
283	283 - 284 HENSIES, 4E DIVISION, HAININ. 24-900.	1 liasse
284	901-996.	1 liasse
285	285 - 287 HONNELLES, 1RE DIVISION, ROISIN. 1-2550.	1 liasse
286	2551-2977.	1 liasse
287	Honnelles, 2e division, Angreau. 4-1124.	1 liasse

288	288 - 289 HONNELLES, 3E DIVISION, ANGRE. 2-1299.	1 liasse
289	1301-1614.	1 liasse
290	Honnelles, 4e division, Marchipont. 11-287.	1 liasse
291	Honnelles, 5e division, Onnezies. 25-943.	1 liasse
292	292 - 293 HONNELLES, 6E DIVISION, MONTIGNIES-SUR-ROC. 6-1100.	1 liasse
293	1101-1353.	1 liasse
294	Honnelles, 7e division, Autreppe. 1-676.	1 liasse
295	Honnelles, 8e division, Fayt-le-Franc. 1-836.	1 liasse
296	Honnelles, 9e division, Athis. 3-733.	1 liasse
297	297 - 298 HONNELLES, 10E DIVISION, ERQUENNES. 1-1000.	1 liasse
298	1004-1217.	1 liasse
299	299 - 303 QUIÉVRAIN, 1RE DIVISION, QUIÉVRAIN. 19-2249.	1 liasse

300	2254-2804.	1 liasse
301	2808-3385.	1 liasse
302	3387-3999.	1 liasse
303	4003-4349.	1 liasse
304	304 - 305 QUIÉVRAIN, 2E DIVISION, BAISIEUX. 8-1799.	1 liasse
305	1801-1953.	1 liasse
306	306 - 306 QUIÉVRAIN, 3E DIVISION, AUDREGNIES. 5-1300.	1 liasse
307	1302-1640.	1 liasse

III. SÉRIES 219 À 220 A**308 - 320 REGISTRE DES MUTATIONS AJOURNÉES (219 A). 1856-1991.**

308	Colfontaine, 1re division, Wasmes. 1859-1962.	1 volume
309	Colfontaine, 1re division, Wasmes, 1re division. 1960-1979.	1 volume
310	Colfontaine, 1re division, Wasmes, 2e division. 1926-1981.	1 cahier
311	Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1865-1936.	1 volume
312	Dour, 4e division, Élouges. 1856-1991.	1 volume
313	313 - 314 HENSIES, 1RE DIVISION, HENSIES. 1866-1976. 1866-1940 (n° 1-239).	1 volume
314	1948-1976 (n° 240-397).	1 volume
315	Hensies, 3e division, Thulin. 1854-1983.	1 volume
316	316 - 317 HONNELLES, 1RE DIVISION, ROISIN. 1853-1982. 1853-1962.	1 volume
317	1963-1982.	1 cahier
318	Honnelles, 2e division, Angreau. 1856-1982.	1 volume
319	Honnelles, 4e division, Marchipont. 1867-1983.	1 volume
320	Honnelles, 10e division, Erquennes. 1856-1982.	

1 chemise

321 - 326 REGISTRE DES EMPHYTÉOSES, DROITS DE SUPERFICIE, DROITS D'USAGE ET D'HABITATION (219 B). 1964-1982.

- 321** Colfontaine, 1re division, Wasmes, 1re division. 1964-1982. 1 cahier
- 322** Hensies, 1re division, Hensies. 1966-1982. 1 cahier
- 323** Hensies, 3e division, Thulin. 1967-1984. 1 cahier
- 324** Honnelles, 1re division, Roisin. 1968-1982. 1 cahier
- 325** Honnelles, 2e division, Angreau. 1966-1982. 1 cahier
- 326** Honnelles, 10e division, Erquennes. 1965-1977. 1 cahier

327 - 330 ÉTAT INDIQUANT LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS LES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES (220). 1937-1983.

- 327** Colfontaine, 1re division, Wasmes, 1ère division. 1979-1983. 1 cahier
- 328** Dour, 4e division, Élouges. 1965-1983. 1 cahier
- 329** Honnelles, 2e division, Angreau. 1968-1983. 1 cahier
- 330** Honnelles, 4e division, Marchipont. 1937-1976. 1 cahier

331 - 337 REGISTRE DES PROPRIÉTÉS AYANT SUBI DES CHANGEMENTS ET DONT LA MUTATION EST AJOURNÉE (220 A). 1906-1990.

- 331** Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1920-1954. 1 cahier

332	332 - 333 HENSIES, 1RE DIVISION, HENSIES. 1952-1990. 1952-1969.	1 cahier
333	1970-1990.	1 cahier
334	334 - 335 HENSIES, 3E DIVISION, THULIN. 1906-1985. 1906-1946.	1 cahier
335	1948-1985.	1 cahier
336	Honnelles, 1re division, Roisin. 1927-1983.	1 cahier
337	Honnelles, 10e division, Erquennes. 1940-1976.	1 pièce
	<i>338 - 340 REGISTRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DONNANT LIEU À LA REMISE TEMPORAIRE DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (LOI DU 10 JUIN 1928) (220 A SPÉCIAL). 1922-1972.</i>	
338	Colfontaine, 1re division, Wasmes, 1re division. 1960-1983.	1 cahier
339	Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1929-1967.	1 cahier
340	Honnelles, 1re division, Roisin. 1930-1972.	1 cahier

IV. ÉTAT DES MUTATIONS***341 - 433 ÉTAT DES MUTATIONS (223). 1835-1940.***

341 - 353 COLFONTAINE, 1RE DIVISION, WASMES. 1841-1920.

341	1841 - 1853.	1 liasse
342	1854 - 1870.	1 liasse
343	1871 - 1880.	1 liasse
344	1881 - 1890.	1 liasse
345	1891 - 1896.	1 liasse
346	1897 - 1900.	1 liasse
347	1901 - 1905.	1 liasse
348	1906 - 1910.	1 liasse
349	1911 - 1914.	1 liasse
350	1915 - 1920.	1 liasse
351	1936.	1 liasse
352	1937.	1 liasse
353	1939.	1 liasse

354	354 - 361 COLFONTAINE, 3E DIVISION, PÂTURAGES. 1836-1921. 1836 - 1854.	1 liasse
355	1855 - 1875.	1 liasse
356	1876 - 1884.	1 liasse
357	1885 - 1892.	1 liasse
358	1893 - 1902.	1 liasse
359	1903 - 1907.	1 liasse
360	1908 - 1913.	1 liasse
361	1914 - 1921.	1 liasse
362	362 - 370 DOUR, 1RE DIVISION, DOUR. 1838-1942. 1838 - 1851.	1 liasse
363	1852 - 1859.	1 liasse
364	1860 - 1872.	1 liasse
365	1873 - 1880.	1 liasse
366	1881 - 1889.	1 liasse
367	1890 - 1896.	1 liasse

368	1897 - 1905.	1 liasse
369	1906 - 1914.	1 liasse
370	1915 - 1942.	1 liasse
371	371 - 377 HENSIES, 1RE DIVISION, HENSIES. 1837-1940. 1837 - 1854.	1 liasse
372	1855 - 1866.	1 liasse
373	1867 - 1878.	1 liasse
374	1879 - 1890.	1 liasse
375	1891 - 1900.	1 liasse
376	1901 - 1912.	1 liasse
377	1913 - 1940.	1 liasse
378	378 - 381 HENSIES, 2E DIVISION, MONTRŒUL-SUR-HAINE. 1840-1940. 1840 - 1859.	1 liasse
379	1860 - 1885.	1 liasse
380	1886 - 1900.	1 liasse
381	1901 - 1940.	

		1 liasse
382	382 - 388 HENSIES, 3E DIVISION, THULIN. 1837-1890. 1837 - 1848.	1 liasse
383	1849 - 1860.	1 liasse
384	1861 - 1870.	1 liasse
385	1871 - 1890.	1 liasse
386	1890 - 1901.	1 liasse
387	1902 - 1911.	1 liasse
388	1912 - 1940.	1 liasse
389	389 - 396 HONNELLES, 1RE DIVISION, ROISIN. 1836-1940. 1836 - 1850.	1 liasse
390	1851 - 1860.	1 liasse
391	1861 - 1872.	1 liasse
392	1873 - 1885.	1 liasse
393	1886 - 1896.	1 liasse
394	1897 - 1906.	1 liasse

395	1907 - 1918.	1 liasse
396	1919 - 1940.	1 liasse
397	397 - 400 HONNELLES, 2E DIVISION, ANGREAU. 1835-1940. 1835 - 1850.	1 liasse
398	1851 - 1875.	1 liasse
399	1876 - 1898.	1 liasse
400	1899 - 1940.	1 liasse
401	401 - 405 HONNELLES, 3E DIVISION, ANGRE. 1835-1940. 1835 - 1850.	1 liasse
402	1851 - 1870.	1 liasse
403	1871 - 1890.	1 liasse
404	1891 - 1903.	1 liasse
405	1904 - 1940.	1 liasse
406	406 - 407 HONNELLES, 4E DIVISION, MARCHIPONT. 1838-1940. 1838 - 1881.	1 liasse
407	1882 - 1940.	1 liasse

408	408 - 411 HONNELLES, 5E DIVISION, ONNEZIES. 1839-1940. 1839 - 1866.	1 liasse
409	1867 - 1890.	1 liasse
410	1891 - 1910.	1 liasse
411	1911 - 1940.	1 liasse
	<i>412 - 415 HONNELLES, 6E DIVISION, MONTIGNIES-SUR-ROC. 1835-1940.</i>	
412	1835 - 1851.	1 liasse
413	1852 - 1871.	1 liasse
414	1872 - 1892.	1 liasse
415	1893 - 1940.	1 liasse
	416 - 419 HONNELLES, 7E DIVISION, AUTREPPE. 1839-1940.	
416	1839 - 1868.	1 liasse
417	1869 - 1885.	1 liasse
418	1886 - 1903.	1 liasse
419	1904 - 1940.	1 liasse
	420 - 425 QUIÉVRAIN, 1RE DIVISION, QUIÉVRAIN. 1836-1942.	
420	1836 - 1856.	

		1 liasse
421	1857 - 1873.	1 liasse
422	1874 - 1890.	1 liasse
423	1891 - 1904.	1 liasse
424	1905 - 1917.	1 liasse
425	1918 - 1942.	1 liasse
426	426 - 429 QUIÉVRAIN, 2E DIVISION, BAISIEUX. 1836-1940. 1836 - 1864.	1 liasse
427	1865 - 1881.	1 liasse
428	1882 - 1900.	1 liasse
429	1901 - 1940.	1 liasse
430	430 - 433 QUIÉVRAIN, 3E DIVISION, AUDREGNIES. 1836-1942. 1836 - 1858.	1 liasse
431	1859 - 1880.	1 liasse
432	1881 - 1900.	1 liasse
433	1901 - 1942.	1 liasse

V. SÉRIES 225 À 233 C**434 - 435 ÉTAT DES PARCELLES À EXPERTISER (225). COLFONTAINE, 3E DIVISION, PÂTURAGES. 1878-1914.**

434 1878-1898. 1 liasse

435 1899-1914. 1 liasse

436 - 437 ÉTAT DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES, TRANSFORMÉES, AMÉLIORÉES OU DÉPRÉCIÉES (227 B). 1918.

436 Hensies, 3e division, Thulin. 1918. 1 volume

437 Hensies, 4e division, Hainin. 1918. 1 cahier

438 - 439 PROCÈS-VERBAL DES EXPERTISES CADASTRALES (228 A). 1930-1948.

438 Honnelles, 3e division, Angre. 1930-1948. 1 chemise

439 Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1932-1947. 1 chemise

440 - 444 RELEVÉ DES PROPRIÉTÉS BÂTIES CLASSÉES PAR RUES ET NUMÉROS DE POLICE (233). 1921-1936.

440 Honnelles, 2e division, Angreau. 1930-1936. 1 cahier

441 Honnelles, 3e division, Angre. 1930-1935. 1 volume

442 Honnelles, 10e division, Erquennes. 1930-1934. 1 volume

443 443 - 444 QUIÉVRAIN, 2E DIVISION, BAISIEUX. 1921-1936. 1921. 1 cahier

444	1930-1936.	1 volume
445 - 466 TABLEAU DES TYPES CHOISIS POUR L'ÉVALUATION CADASTRALE DES MAISONS ET BÂTIMENTS (233 A). 1930-1968.		
445	Dour, 1re division, Dour. 1955-1968.	1 cahier
446	Dour, 2e division, Blaugies. 1955-1956.	1 cahier
447	Dour, 3e division, Wihéries. 1955-1956.	1 cahier
448	Dour, 4e division, Élouges. 1955-1968.	1 cahier
449	Hensies, 1re division, Hensies. 1955-1956.	1 cahier
450	Hensies, 2e division, Montrœul-sur-Haine. 1955-1956.	1 cahier
451	Hensies, 3e division, Thulin. 1955-1956.	1 chemise
452	Honnelles, 1re division, Roisin. 1955-1956.	1 cahier
453	Honnelles, 2e division, Angreau. 1955-1956.	1 cahier
454	454 - 455 HONNELLES, 3E DIVISION, ANGRE. 1930-1956. 1930-1931.	1 cahier
455	1955-1956.	1 cahier
456	Honnelles, 4e division, Marchipont. 1955-1956.	1 cahier

457	Honnelles, 5e division, Onnezies. 1955-1956.	1 cahier
458	Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc. 1955-1956.	1 cahier
459	Honnelles, 7e division, Autreppe. 1955-1956.	1 cahier
460	Honnelles, 8e division, Fayt-le-Franc. 1955-1956.	1 cahier
461	Honnelles, 9e division, Athis. 1955-1966.	1 cahier
462	Honnelles, 10e division, Erquennes. 1955-1957.	1 cahier
463	Quiévrain, 1re division, Quiévrain. 1955-1961.	1 chemise
464	464 - 465 QUIÉVRAIN, 2E DIVISION, BAISIEUX. 1930-1956. 1930-1932.	1 cahier
465	1955-1956.	1 cahier
466	Quiévrain, 3e division, Audregnies. 1955-1956.	1 cahier
	467 - 486 TABLEAU DES TYPES CHOISIS POUR L'ÉVALUATION CADASTRALE DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES (233 A BIS). 1955-1956.	
467	Dour, 1re division, Dour. 1955-1956.	1 chemise
468	Dour, 2e division, Blaugies. 1955-1956.	1 cahier
469	Dour, 3e division, Wihéries. 1955-1956.	1 cahier
470	Dour, 4e division, Élouges. 1955-1956.	

		1 cahier
471	Hensies, 1re division, Hensies. 1955-1956.	1 cahier
472	Hensies, 2e division, Montrœul-sur-Haine. 1955-1956.	1 chemise
473	Hensies, 3e division, Thulin. 1955-1956.	1 cahier
474	Honnelles, 1re division, Roisin. 1955-1956.	1 cahier
475	Honnelles, 2e division, Angreau. 1955-1956.	1 cahier
476	Honnelles, 3e division, Angre. 1955-1956.	1 cahier
477	Honnelles, 4e division, Marchipont. 1955-1956.	1 chemise
478	Honnelles, 5e division, Onnezies. 1955-1956.	1 cahier
479	Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc. 1955-1956.	1 cahier
480	Honnelles, 7e division, Autreppe. 1955-1956.	1 cahier
481	Honnelles, 8e division, Fayt-le-Franc. 1955-1956.	1 cahier
482	Honnelles, 9e division, Athis. 1955-1956.	1 chemise
483	Honnelles, 10e division, Erquennes. 1955-1956.	1 cahier
484	Quiévrain, 1re division, Quiévrain. 1955-1956.	1 cahier
485	Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1955-1956.	

1 cahier

486 Quiévrain, 3e division, Audregnies. 1955-1956.

1 cahier

**487 - 490 TABLEAU DES TYPES CHOISIS POUR LA DÉTERMINATION DU
TAUX MOYEN DU RENDEMENT LOCATIF (233 B). 1918-1932.**

487 Hensies, 3e division, Thulin. 1918-1922.

1 cahier

488 Hensies, 4e division, Hainin. 1920-1921.

1 cahier

489 Honnelles, 3e division, Angre. 1930-1931.

1 cahier

490 Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1930-1932.

1 cahier

491 Echelle des revenus cadastraux à l'hectare des propriétés non bâties (233 C).
1956-1957.

1 chemise

VI. BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET EXCEPTIONNELS***492 - 515 LISTE DES BÂTIMENTS EXCEPTIONNELS ET INDUSTRIELS (233 D). 1960-1967.***

492	Angre. [1960].	1 chemise
493	Angreau. 1963.	1 cahier
494	Athis. 1967.	1 chemise
495	Audregnies. 1962-1967.	1 chemise
496	Autreppe. [1960].	1 cahier
497	Baisieux. 1962.	1 chemise
498	Blaugies. 1962.	1 chemise
499	Dour. 1962-1965.	1 chemise
500	Élouges. 1963-1967.	1 chemise
501	Erquennes. 1962-1967.	1 chemise
502	Fajt-le-Franc. 1967.	1 chemise
503	Hainin. [1960].	1 chemise
504	Hensies. 1962-1964.	1 chemise
505	Marchipont. [1960].	

		1 cahier
506	Montignies-sur-Roc. 1962.	1 cahier
507	Montrœul-sur-Haine. 1965.	1 chemise
508	Onnezies. 1966.	1 cahier
509	Pâturages. 1962-1967.	1 chemise
510	Quiévrain. 1962-1965.	1 chemise
511	Roisin. 1966-1967.	1 chemise
512	Thulin. 1959-1967.	1 chemise
513	Warquignies. [1960].	1 cahier
514	Wasmes. 1961-1962.	1 chemise
515	Wihéries. 1962-1967.	1 chemise
516 - 541 TABLEAU DESCRIPTIF DES BÂTIMENTS EXCEPTIONNELS ET INDUSTRIELS (233D). 1931-1989.		
516	Colfontaine, 1re division, Wasmes, 1ère division. 1932-1989.	1 liasse
517	Colfontaine, 2e division, Wasmes, 2ème division. 1932-1983.	1 liasse
518	Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1931-1974.	1 liasse
519	Colfontaine, 4e division, Warquignies. 1932-1975.	

		1 liasse
520	Dour, section A. 1934-1985.	1 liasse
521	Dour, section B. 1933-1985.	1 liasse
522	Dour, section C. 1933-1984.	1 liasse
523	Dour, section D. 1933-1984.	1 liasse
524	Dour, section E. 1931-1968.	1 liasse
525	Dour, 2e division, Blaugies. 1934-1983.	1 liasse
526	Dour, 3e division, Wihéries. 1929-1987.	1 liasse
527	Dour, 4e division, Élouges, section A. 1933-1985.	1 liasse
528	Dour, 4e division, Élouges, section B. 1929-1986.	1 liasse
529	Hensies, 1re division, Hensies. 1968-1977.	1 liasse
530	Hensies, 3e division, Thulin. 1935-1982.	1 liasse
531	Hensies, 4e division, Hainin. 1948-1985.	1 liasse
532	Honnelles, 1re division, Roisin. 1932-1985.	1 liasse
533	Honnelles, 2e division, Angreau. 1927-1973.	1 liasse
534	Honnelles, 3e division, Angre. 1932-1986.	

		1 liasse
535	Honnelles, 4e division, Marchipont. 1938-1970.	1 liasse
536	Honnelles, 5e division, Onnezies. 1961-1975.	1 liasse
537	Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc. 1932-1985.	1 liasse
538	Honnelles, 7e division, Autreppe. 1931-1961.	1 liasse
539	Honnelles, 8e division, Fayt-le-Franc. 1934-1966.	1 liasse
540	Honnelles, 9e division, Athis. 1961.	1 liasse
541	Honnelles, 10e division, Erquennes. 1957-1961.	1 liasse

VII. CARNETS D'EXPERTISE

542	Fiches d'expertise cadastrale (233E). Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1962-1963.	1 chemise
543 - 645 CARNET D'EXPERTISES (233 E). 1930-1952.		
543	543 - 643 COLFONTAINE, 1RE DIVISION, WASMES. 1930-1937. A, rue du Berchon I.	1 cahier
544	A, rue du Berchon II.	1 cahier
545	A, rue du Pont d'Arcole ; rue de Boulogne I.	1 cahier
546	A, rue de Boulogne II ; rue de Boussu.	1 cahier
547	A, chaussée de la Cour I.	1 cahier
548	A, chaussée de la Cour II.	1 cahier
549	A, rue César De Paepe I.	1 cahier
550	D-A, rue César De Paepe II ; cité H. Fauvieu ; sentier de Dour.	1 cahier
551	A, rue d'Hornu I.	1 cahier
552	A, rue d'Hornu II.	1 cahier
553	A, rue d'Hornu III ; rue de la Grande Campagne ; rue Hoover.	1 cahier
554	A, rue La-Dessous I.	1 cahier

555	A, rue Lloyd Georges II ; ruelle Grégoire.	1 cahier
556	A, rue des Marcottes ; rue du Sahutiaux.	1 cahier
557	A et B, rue Montleville I.	1 cahier
558	B et D, rue Montleville II ; rue du Moulin ; ruelle de la Cour.	1 cahier
559	A, rue de Résignies.	1 cahier
560	A, rue Rose Nesse ; sentier du Sac.	1 cahier
561	A, sentier de Saint-Ghislain ; rue de la Cité.	1 cahier
562	A, sentier de la Taillette I.	1 cahier
563	A, sentier de la Taillette II ; rue Potresse.	1 cahier
564	A, rue du Tour ; rue du Passe-tout-Outre.	1 cahier
565	A, voie de Messe.	1 cahier
566	A, rue de Warquignies (R. du Château) ; rue du Tas.	1 cahier
567	A, rue Wilson I.	1 cahier
568	A-D, rue Wilson II.	1 cahier
569	D, rue Wilson III.	1 cahier

570	B, rue des Alliés.	1 cahier
571	B, rue des Alliés I.	1 cahier
572	B, rue des Alliés II ; rue des Groseilliers I.	1 cahier
573	B, rue des Alliés ; place Canadienne.	1 cahier
574	B et C, place Canadienne II.	1 cahier
575	B, rue Saint-Pierre II.	1 cahier
576	B, rue Ambroise Capieau ; ruelle Colleau.	1 cahier
577	D, rue Clémenceau.	1 cahier
578	B-D, rue Clémenceau II.	1 cahier
579	B, rue Clémenceau III.	1 cahier
580	B-D, rue Clémenceau IV ; rue du Pont de la Joncquière ; sentier du Trépan.	1 cahier
581	B, cavée Philippe Denis.	1 cahier
582	B, cavée Philippe Denis II ; rue du Cimetière.	1 cahier
583	B, champ Le Douaire, rues A et B.	1 cahier
584	B, champ Le Douaire, rue C ; ruelle de la Papetterie ; rue Jean Volders.	1 cahier

585	B, rue du Dragon I.	1 cahier
586	B, rue du Dragon II ; rue de l'Incroyable.	1 cahier
587	B, rue de l'Egalité, rue de l'Ecole I.	1 cahier
588	B, rue de l'Ecole II, ruelle Widgies, rue du Tilleul.	1 cahier
589	B, rue Ferrer.	1 cahier
590	A-B, rue de Fontignies ; chemin de Binche.	1 cahier
591	B, rue du Général Leman I.	1 cahier
592	B, rue du Général Leman II ; rue Charles Dieu.	1 cahier
593	A-B, Grand Place ; ruelle du Gouffre.	1 cahier
594	B, rue de Maubeuge I.	1 cahier
595	B, rue de Maubeuge II, sentier du Calvaire.	1 cahier
596	B, rue de Paturages I.	1 cahier
597	B, rue de Paturages III ; rue de l'Egalité I.	1 cahier
598	B, rue de l'Egalité II.	1 cahier
599	B, rue de l'Egalité III ; rue de l'Appaa.	1 cahier

600	B, rue de l'Appaa II ; rue de la Station I.	1 cahier
601	B, rue de la Station II ; sentier de Quaregnon.	1 cahier
602	B, rue du Petit Quesnoy.	1 cahier
603	B, route Provinciale ; rue des Bonniers.	1 cahier
604	B, rue Ribéra, sentier de Paturages.	1 cahier
605	B, rue Vincent Van Gogh ; sentier des Douaires.	1 cahier
606	C, rampe Anfouette ; rue des Rossignols I.	1 cahier
607	B-C, rues des Rossignols II ; rue de la Villa Romaine ; sentier du Grand Bouillon ; ruelle Gillot ; ruelle du Gros.	1 cahier
608	D, rue Alfred Defuisseaux.	1 cahier
609	C, rue du Pré Bara ; rue Pierre Delhaye.	1 cahier
610	C, rue Pierre Delhaye III ; sentier du Ballon ; ruelle du Giquebon ; rue du Mayeur Hanot ; rue du Maréchal Joffre I.	1 cahier
611	C, rue du Marechal Joffre II.	1 cahier
612	B-C, rue du Marechal Joffre III.	1 cahier
613	C, rue du Marechal Joffre IV.	1 cahier

614	B-C, rue du Marechal Joffre V ; rue Jean Jean.	1 cahier
615	D, rue de Petit Wasmes I.	1 cahier
616	D, rue de Petit Wasmes II.	1 cahier
617	D, rue de Petit Wasmes III.	1 cahier
618	A-D, rue de Petit Wasmes IV	1 cahier
619	C-D, ruelle Saint Roch ; impasse de la Tannerie.	1 cahier
620	C-D, rue du Bois I.	1 cahier
621	D, rue du Bois II.	1 cahier
622	D, rue du Bois III.	1 cahier
623	D, rue du Bois IV ; ruelle Baronnette ; ruelle Limelette.	1 cahier
624	D, rue de la Louise I.	1 cahier
625	D, rue de la Louise II ; rampe des Ecoliers.	1 cahier
626	D, rue à Paniers I.	1 cahier
627	D, rue à Paniers II ; sentier du Grisou.	1 cahier
628	D, rue du Roi Albert I.	1 cahier

629	D, rue du Roi Albert II.	1 cahier
630	D, rue du Roi Albert III.	1 cahier
631	D, rue du Roi Albert IV.	1 cahier
632	D, rue du Roi Albert V.	1 cahier
633	D, Tierne Carion.	1 cahier
634	D, sentier du Temple ; rue Courte ; rue Nouvelle.	1 cahier
635	A, rue de Pâturages.	1 cahier
636	A, rue d'Hornu.	1 cahier
637	A, rue Montleville.	1 cahier
638	A, rue de Résignies, rue Wilson.	1 cahier
639	B, rue Fontignies ; rue du Général Leman ; rue des Groseilliers ; rue de l'Incroyable ; rue Lambotte ; rue de Maubeuge ; rue de Pâturages ; rue du Petit Quesnoy ; route Provinciale ; sentier de Quaregnon, place Saint- Pierre ; rue Saint Pierre ; rue de la Station.	1 cahier
640	B, Grand-Place ; rue de Berchon ; rue de Boulogne ; rue de Boussu ; rue César Depaepe ; chaussée de la Cour ; Grande Campagne ; ruelle Grégoire ; rue d'Hornu ; rue Là-Dessous ; rue Lloyd Georges.	1 cahier
641	B, rue Clémenceau ; ruelle de la Cour ; sentier du Grisou ; rue de la Louise ; rue à Paniers ; rue de Petit Wasmes ; rue du Roi Albert, Tierne Carion, sentier du Trépan ; sentier du Grand Bouillon, rue Jean Jean ; rue du Maréchal Joffre.	

		1 cahier
642	B, rue Lloyd Georges ; rue des Marcottes ; chemin de Messe ; rue Montleville ; rue du Passe-tout-Outre ; rue Potresse ; rue de Résignies ; rue de la Taillette ; rue Wilson ; rue Alfred Defuisseaux, ruelle Baronnette, rue du Bois.	1 cahier
643	B, rue du Maréchal Joffre ; rue du Mayeur Hanot ; rue des Alliés ; rue Ambroise Capieau ; rue de l'Appaa ; rue des Bonniers ; sentier du Calvaire ; cavée Philippe Denis ; rue du Cimetière ; rue du Dragon, rue de l'Ecole ; rue de l'Egalité ; rue Fontignies.	1 cahier
644	644 - 645 COLFONTAINE, 3E DIVISION, PÂTURAGES. 1931-1952. 1931.	2 cahiers
645	1952.	3 cahiers